Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 3 juin 2025 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2e étage, Saint-Claude.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**
Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Est absent :
M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2024 DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chers contribuables et citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, et ce, afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, je suis fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Claude.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025. Les états financiers consolidés ainsi que le sommaire de l'information financière peuvent être consultés au bureau municipal sis au 295, route de l'église, Saint-Claude aux heures ordinaires de bureau.

Le rapport financier et surplus
En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (revenus, dépenses, revenus d'investissements, amortissements, affectations, etc.) les états financiers 2024 indiquent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 326 749$.

Rapport du vérificateur externe
La firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de la Municipalité, certifie que les états financiers consolidés présentent une image fidèle, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, de la situation financière de la Municipalité de Saint-Claude pour l'exercice concerné.

Traitement des élus
En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

La rémunération des élus à la Municipalité de Saint-Claude en 2024 était la suivante:

	Rémunération	Allocation dépenses
Maire Municipalité MRC	9 850,00$ 5 779,37$	4 925,00$ 3 048,81 $
Conseiller	3 283,00$	1 642,00$

FAITS SAILLANTS 2024	INVESTISSEMENTS

Projets	**Montants**
Démolition de la caisse, 567, rang 7	14 068 $
Études, architecture, plan nouveau projet bâtiment	18 293 $
Pavage rue Marie-Laure et Jeannot	73 043 $
Réfection Rang 9	19 050 $
Réfection St-Cyr, Grande-Ligne	51 390 $
Camionnette Silverado 2024 avec radio	61 676 $
Agrandissement, clôtures, éclairage, estrade terrain de balle	166 404 $
Surface jeu pickleball	20 021 $
Moins de 10 000$	
3 habits pompiers	7 540 $
2 photocopieurs multi fonction (bureau et garage)	8 819 $
2 Remorques (station de lavage et arrosage de fleurs)	7 677 $
Souffleur à neige patinoire	4 408 $
Éclairage Parc de l'Église	5 133 $
Bois réparation pont Rang 5	4 100 $
Pompe forestière incendie	2 673 $
Nouveau luminaire Rang 9 G-L	2 139 $
Ponceau Rang 5 mitoyen	4 862 $
Total des acquisitions d'immobilisations	**471 296 $**

Subventions gouvernementales reçues	**117 383 $**

La diffusion sur le territoire auprès des citoyens sera réalisée par l'info municipal de juillet 2025.

EXTRAIT CONFORME
Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIE CE 04 JUIN 2025

……
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LOCAUX AU 565, RANG 7

Monsieur le Maire informe l'assistance que l'appel d'offres est lancé en deux phases pour l'agrandissement et la rénovation de locaux. Les soumissions seront reçues pour le 12 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ou commentaires concernant la réparation de pavage, demande d'explication des droits supplétifs et les assurances.

2025-06-11 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202500388 à 202500455 pour un montant total de 165 941,30$.

Les paies du mois de mai 2025 pour un total 44 473,91$.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de mai 2025.

VARIA

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 32 minutes.

_____

Hervé Provencher
Maire

_____
France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière